

## **REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu ShareMySea - Orangemarine»**

### **Article 1 - Organisateur**

La société MOBILE SPIRIT (nom commercial ShareMySea), Société par Actions simplifiée au capital social de 35 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 819 452 855, dont le siège social est 67 rue Nicolas Appert 44100 Nantes ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu ShareMySea - Orangemarine», avec la participation de Orangemarine (SEA2 SAS), ci-après « le jeu ».

### **Article 2 - Dates de l'opération**

Le jeu se déroule du 17 juillet au 10 août 2018 (inclus) sur le site Internet [www.ShareMySea.fr](http://www.ShareMySea.fr) (ci-après « le site ») et sur la page Facebook ShareMySea.

### **Article 3 - Participants**

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques résidant en France métropolitaine ci-après désignées "le(s) Joueur(s)" ou "le(s) Participant(s)", à l'exclusion :

- des membres du personnel de la société organisatrice ;
- des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu ;
- des membres de leur famille.

Pour les joueurs mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal signée devra être présentée à l'organisateur. Cette autorisation parentale sera exigée avant l'attribution du gain concerné.

La participation au jeu est soumise à l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

### **Article 4 - Modalité de participation**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est accessible via le site Internet [www.ShareMySea.fr](http://www.ShareMySea.fr) (ci-après « le site ») et sur la page Facebook ShareMySea (coût d'une connexion Web).

Pour participer au jeu, l'internaute doit se rendre sur les sites visés ci-dessus, remplir les champs proposés et cocher la case « J'accepte le règlement du jeu » après en avoir pris connaissance. Les gagnants seront immédiatement informés si ils ont gagnés.

Toute inscription effectuée en fournissant des informations incomplètes, erronées ou en violation du présent règlement sera considérée comme nulle par l'organisateur. Les coordonnées inexactes ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

Toute participation devra être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom et adresse e-mail et/ou postale. Cette mesure est destinée à permettre à chacun des membres d'un même foyer de participer au Jeu.

## **Article 5 - Lots**

Les dotations du jeu sont les suivantes :

- 2 gilets de sauvetage gonflables Ergo 150N automatique - Navy - Orangemarine
- 1 pack bouée tractée Orangemarine Turbo'One
- 1 sac de voyage Duffel Bag étanche - 30L
- 1 VHF étanche Portable WPF 300 Orangemarine
- 20 bons d'achat de 10 euros à valoir sur le site [www.orange-marine.com](http://www.orange-marine.com)
- 200 code avantage donnant droit à une réduction de 50% sur les commissions ShareMySea (hors frais bancaires) valable du 1er juillet 2018 au 1er Juillet 2019

Les lots ne sont ni transmissibles, ni cumulables, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot. Toutefois, l'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents de même valeur.

## **Article 6 - Désignation des gagnants et attribution des lots**

Le tirage au sort est effectué instantanément par le jeu, dans les conditions prévues à l'article 4 du présent règlement.

Les gagnants sont avertis de leur gain immédiatement après leur participation (Instant gagnant). Les gagnants devront se connecter sur le site [www.orange-marine.com](http://www.orange-marine.com), ajouter le produit concerné au panier, saisir le code gagnant qui leur sera communiqué par email et valider leur commande (Frais de ports offerts uniquement en France Métropolitaine).

Les lots physique seront adressés en France Métropolitaine par notre partenaire Orangemarine dans un délai maximum de 15 jours suivant la fin du jeu concours. Pour les Participants mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal signée devra être également être produite à l'organisateur.

Si les lots ne sont pas attribués ou réclames ou s'ils sont retournés à l'Organisateur pour des motifs tels qu'adresse inconnue ou invalide ou " n'habite pas à l'adresse indiquée " dans un délai de moins de 2 (deux) semaines à compter de la date de fin du jeu, l'organisateur pourra en disposer librement et les lots concernés ne seront pas remis en Jeu.

Les coordonnées inexactes ou incomplètes de Participants ne seront pas prises en considération.

## **Article 7 - Force majeure**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **Article 8 - Responsabilité**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au site : [www.ShareMySea.fr](http://www.ShareMySea.fr)

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances. La responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué.

### **Article 10 - Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement pourront être tranchées par l'organisateur.

### **Article 11 - Règlement**

Le règlement complet du Jeu est accessible sur le site pendant toute la durée du Jeu.

### **Article 12 - Remboursement**

Les frais engagés par les participants au Jeu peuvent être remboursés dans les conditions suivantes.

Sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ShareMySea 67, rue Nicolas Appert 44100 Nantes , ce avant le 10 août 2017 inclus :

- en précisant son adresse postale
- en accompagnant sa demande d'un RIB ou un RIP.

Les frais éventuels de participation au jeu résultant de connexions au site seront remboursés sur la base d'un temps de connexion moyen à internet de 2 minutes, soit un remboursement forfaitaire de 0,01€ / minute x 2 = 0,02 € TTC (sur justification de la participation). Le timbre de la demande de remboursement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par participant (même nom, même adresse) pour toute la durée du Jeu.

Le timbre de la demande de règlement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par participant (même nom, même adresse) pour toute la durée du jeu.

### **Article 13 - Données à caractère personnel**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique (Déclaration de conformité CNIL norme simplifiée N° 1956343 V0). Les données à caractère personnel demandées sont obligatoires pour la prise en compte de la participation du joueur au jeu concerné, à la détermination des gagnants et l'attribution des lots.

Les données collectées lors de ce jeu sont transmises à la société ShareMySea et à son partenaire Orangemarine. En acceptant les conditions de participation, le participant en accepte le principe et accepte également de recevoir des emails ou courriers d'information ou promotionnels de la part des sociétés Orangemarine et ShareMySea. ShareMySea est susceptible, sauf avis contraire du Participant au Jeu, d'exploiter et de communiquer les dites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous avez la possibilité de vous opposer au traitement des données vous concernant, d'introduire une réclamation auprès

d'une autorité de contrôle et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en adressant un email à [rgpd@sharemysea.fr](mailto:rgpd@sharemysea.fr) pour la société ShareMySea et à [serviceclient@orange-marine.com](mailto:serviceclient@orange-marine.com) pour la société Orangemarine. Chacune des deux sociétés étant responsable du traitement de ces données. Plus simplement, vous pouvez vous désinscrire définitivement à chaque réception de mail en cliquant sur le lien de désinscription présent en bas page.

**Article 14 - Loi applicable et litiges**

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tout différend lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement est soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.